

## Qui sommes-nous ?

Des associations agréées des Côtes d'Armor :



Association  
Costarmoricaine  
d'Accompagnement  
et de Protection

 02.96.78.84.00



Association  
de Protection des  
Majeurs

 02.96.68.16.80



Union Départementale  
des Associations  
Familiales

 02.96.68.93.99

## Comment prendre rendez-vous ?



Privilégiez notre adresse mail commune :

[tuteursfamiliaux22@gmail.com](mailto:tuteursfamiliaux22@gmail.com)

Vous pouvez aussi nous contacter  
par téléphone du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h30

## Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

Vous souhaitez exercer ou vous exercez la mesure  
de protection juridique d'un de vos proches ?

Vous vous interrogez sur les différentes  
mesures de protection ?

Vous rencontrez des difficultés dans  
l'exercice de cette mesure ?

...

habilitation  
familiale

sauvegarde  
de justice

tutelle

mandat de  
protection  
future

curatelle

Le service ISTF est là pour vous



## Que prévoit la loi ?

### Aider les familles à exercer les mesures de protection de leur proche

La loi prévoit que la protection juridique des majeurs est avant tout un devoir des familles.

Elles doivent pouvoir **bénéficier d'une information régulière et être soutenues** tout au long de l'exercice de la mesure de protection.

**Les 3 associations tutélaires des Côtes d'Armor sont partenaires pour organiser le service ISTF.**

Les professionnels répondent aux **questions de manière individualisée et confidentielle** et informent sur les obligations légales liées à l'exercice des mesures de protection.

#### Les partenaires engagés dans ce dispositif :

- La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Le Tribunal Judiciaire de Saint-Brieuc
- Le Tribunal de Proximité de Guingamp
- Le Tribunal de Proximité de Dinan

## Que proposons-nous ?

Des entretiens  
téléphoniques

Des rendez-vous  
lors de  
permanences

Des réunions  
d'information  
collectives

Des professionnels du secteur de la protection juridique mettent à votre service leurs compétences pour apporter des réponses à vos questions :

- Comment mettre en place une mesure de protection ?
- Comment se déroule la procédure ?
- Quel est le rôle d'un tuteur, curateur ou habilité ?
- Quels sont les documents à remettre au juge (compte-rendu de gestion, inventaire, requête...) ?

**Un service  
gratuit et  
ouvert à tous**

# Nos lieux de permanences

Accueil sur rendez-vous

Dinan

Le 1er et le 3ème lundi  
après-midi du mois  
à la Maison des associations « La  
Source » Bd André Aubert

Guingamp

Le 1er jeudi après-midi du mois  
Maison du Département  
9, place Saint-Sauveur

Lannion

Le 1er et le 3ème  
jeudi matin du mois  
Espace Ste Anne  
2, rue de Kerampont

Loudéac

Le 2ème et le 4ème lundi  
après-midi du mois  
Point d'accès au Droit 15,  
rue de Moncontour

Paimpol

Le 3ème jeudi après-midi du mois  
Mairie de Paimpol  
10 rue Feutren

St-Brieuc

Le 1er et le 3ème vendredi matin &  
le dernier samedi matin du mois  
Mairie de St-Brieuc,  
Place du Général de Gaulle

Lamballe

Le 4ème vendredi  
matin du mois  
Maison du Département  
17 rue du Jeu de Paume



[tuteursfamiliaux22@gmail.com](mailto:tuteursfamiliaux22@gmail.com)



02.96.78.84.00

02.96.68.16.80

02.96.68.93.99



Version janvier 2025

# Nos lieux de permanences

Accueil sur rendez-vous

Dinan

Le 1er et le 3ème lundi  
après-midi du mois  
à la Maison des associations « La  
Source » Bd André Aubert

Guingamp

Le 1er jeudi après-midi du mois  
Maison du Département  
9, place Saint-Sauveur

Lannion

Le 1er et le 3ème  
jeudi matin du mois  
Espace Ste Anne  
2, rue de Kerampont

Loudéac

Le 2ème et le 4ème lundi  
après-midi du mois  
Point d'accès au Droit 15,  
rue de Moncontour

Paimpol

Le 3ème jeudi après-midi du mois  
Mairie de Paimpol  
10 rue Feutren

St-Brieuc

Le 1er et le 3ème vendredi matin &  
le dernier samedi matin du mois  
Mairie de St-Brieuc,  
Place du Général de Gaulle

Lamballe

Le 4ème vendredi  
matin du mois  
Maison du Département  
17 rue du Jeu de Paume



[tuteursfamiliaux22@gmail.com](mailto:tuteursfamiliaux22@gmail.com)



02.96.78.84.00

02.96.68.16.80

02.96.68.93.99



Version janvier 2025